



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La CFR met en œuvre la promotion de l'information qu'elle souhaite développer par sa présence dans le réseau social LinkedIn. A vocation plus professionnelle et gratuit, ce réseau permet de se faire connaître et se positionner en tant qu'expert ; il a été préféré à d'autres avec lesquels une expérience passée n'avait pas été concluante. Si vous n'êtes pas identifié sur ce réseau, vous trouverez en annexe 1 la démarche succincte à suivre pour y parvenir avec la procédure pour l'ouverture d'un compte. Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 15 janvier 2024

Actualité : Un courrier sera adressé à la nouvelle ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités lui rappelant l'existence de la CFR, nos rencontres passées, nos actions, propositions et les dossiers que nous souhaitons voir aboutir.

Point sur le colloque « Emploi des seniors » : Le programme définitif a été arrêté ; 180 places assises sont disponibles pour les participants. S'inscrire sans tarder ; le lien d'inscription est au bas des 2 pages du programme (voir annexe 2).

Présence de la CFR sur les réseaux sociaux : Le réseau LinkedIn a été choisi pour le développement qualitatif de la communication (cf. billet ci-dessus). Des posts sont déposés hebdomadairement et consultables sur le réseau.

Financement de la perte d'autonomie : Le Président P. Erbs est intervenu au C.E.S.E. pour donner la position de la CFR sur le sujet, privilégiant une cotisation de solidarité nationale (type CSG) vs une cotisation spécifique à l'assurance complémentaire santé.

Service Public Départemental de l'Autonomie - SPDA : Dix-huit départements vont expérimenter un Service Public Départemental de l'Autonomie visant à une coordination des différents intervenants afin d'apporter une réponse globale aux demandes des personnes en situation de perte d'autonomie.

Comptes 2023 et Budget 2024 – Date AG 2024 : La présentation des comptes est validée par le Bureau. Ils auront à faire l'objet de leur approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire dont la date a été fixée au jeudi 30 mai prochain.

Questions diverses : Deux documents CFR : « Place des retraités dans la société » et « Emploi des seniors » seront remis à l'imprimeur pour diffusion dans le cadre du colloque du 8 février et répondre aux besoins des Fédérations.

Commission « Autonomie » du 8 janvier 2024

Une note de synthèse sur la représentation des personnes âgées dans les Conseils de la vie sociale (CVS) sera complétée ; la valorisation de l'engagement des bénévoles dans le secteur médico-social doit être mis en exergue. Une réunion de nos représentants dans les CDCA sera organisée le 9 février prochain pour ceux des départements volontaires dits « préfigurateurs » pour la mise en place d'un SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie).

Commission « Santé » du 8 janvier 2024

La commission considère que la prévention doit faire l'objet d'une réflexion approfondie dès lors que 92% des Français souhaitent vieillir chez eux ; l'isolement : 532 000 personnes de +60 ans ne voient jamais ni leurs amis, ni leur famille, et la prévention des chutes : 2 millions de personnes de +65 ans chutent chaque année entraînant 130 000 hospitalisations et 10 000 décès sont des enjeux de santé publique majeurs avec un coût estimé à 2 Mrds €/an (voir annexe 2).

Commission « Emploi des seniors » du 11 janvier 2024

Documents finalisés : Deux textes : document général et note de synthèse ont fait l'objet d'une actualisation définitive. Le document général présenté sous forme d'un dossier de diapositives est destiné à être diffusé largement au sein de la CFR ; la note de synthèse sera intégrée dans le dossier du participant au colloque du 8 février prochain.

Point sur le colloque « Emploi des seniors » : Les Fédérations doivent proposer la participation de leurs membres. Il est prudent de réserver sans tarder auprès de la Présidence et de la Secrétaire générale de la CFR. Un post sur le colloque va être publié sur le réseau social LinkedIn dans lequel la CFR est maintenant présente.

Comité de pilotage « Mutualia » du 15 janvier 2024

À propos des augmentations tarifaires significatives du contrat pour 2024, J.J. Fertitta, Directeur des partenariats de Mutualia confirme que, notamment l'incidence de l'inflation (+5,3%) et l'évolution du marché (+10%) sont des facteurs qui les ont fortement impactées. Un argumentaire sera produit pour justifier la hausse des cotisations pour 2024. Il rappelle que de nouveaux services - tels que « MAPATHO » (pour répondre aux besoins quotidiens des malades chroniques) et « LIDMED'S (livraisons à domicile par les pharmaciens) dont Mutualia est partenaire – sont proposés en accès gratuits et sont donc compris dans les tarifs.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

